CAP
IMTB

INTERVENTIONS EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

- **Méthodique**
- **Consciencieux**
- **Bonne communication**
- **Multi-tâches**

EMPLOI

Ce professionnel intervient, dans le cadre des travaux de maintenance, de rénovation, de réhabilitation ou de modification d'une partie d'un bâtiment à l'intérieur et à l'extérieur. Il intervient indifféremment dans :

• les constructions du secteur résidentiel (habitat individuel et collectif) ;

• les établissements tertiaires ou industriels ;

• les établissements de collectivités publics ou privés (santé, scolaires, administratifs, ...).

Il intervient également sur des installations et des équipements pour assurer le maintien de l'état initial mais aussi propose des actions correctives afin d'améliorer leurs performances.

TYPE D'ENTREPRISE

Ce professionnel exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine du bâtiment pour des travaux neufs, de rénovation et de réhabilitation. Il intervient indifféremment sur :

• les bâtiments du secteur résidentiel (habitat individuel et petit collectif) ;

• les bâtiments du secteur tertiaire, des services et de loisirs ;

• les bâtiments industriels, agricoles ou commerciaux.

ACTIVITÉS

Le titulaire de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de CAP exerce ses activités en toute sécurité, pour lui et son environnement, dans les entreprises chargées de l'entretien des bâtiments et dans les services généraux des collectivités. Ses domaines d'intervention concernent la maintenance :

• des ouvrages de finition ;

• des installations et équipements sanitaires et thermiques et électriques (courants forts et faibles).

Son périmètre d'intervention l'amène à être sensibilisé aux règles d'hygiène sur des lieux spécifiques (cuisines collectives, secteur de la petite enfance, hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Ce spécialiste fait preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées,

D'autre part, il possède des connaissances de l'outil numérique lui permettant de rechercher des informations et de communiquer avec son responsable.
Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés au regard du cahier des charges fourni, des exigences réglementaires, sécuritaires normatives, environnementales et esthétiques. Il est en mesure d'évaluer et de signaler à sa hiérarchie ses limites d'intervention occasionnant un transfert vers une ou plusieurs entreprises habilitées.

POURSUITES D'ÉTUDES

• MC Plâtrier

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

En fonction de ses attentes, de son expérience, de ses aptitudes et de la structure de l'entreprise, le titulaire de la spécialité de monteur en installations sanitaires du CAP peut évoluer vers la fonction de chef d'équipe. Il peut, à moyen terme, créer ou reprendre une entreprise artisanale.